



GOUVERNEMENT WALLON

**Intervention de
Madame Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale
et l'Égalité des chances**

Colloque Plaisir de choisir

**Le 3 février 2012 à l'auditorium de l'AWIPH à 9h00, ouverture du
colloque.**

Au CHARLEROI AIRPORT HOTEL à GOSSELIES

Mesdames et Messieurs,

L'intitulé de ce colloque est, me semble-t-il, d'une grande pertinence. Il y a un réel plaisir à pouvoir choisir, parce que choisir c'est décider, et que c'est révélateur, comme un baromètre spontané, du degré d'autonomie d'un individu.

Et donc, clairement, pour la personne en situation de handicap, l'accès à une vie affective et sexuelle fait assurément partie du périmètre des choix, comme indice de la reconnaissance d'une véritable autonomie de vie.

Cette autonomie, dont nous parlons partout, ne peut se restreindre à l'opportunité de vivre chez soi ou de recevoir l'aide nécessaire pour accomplir les gestes de la vie quotidienne, mais c'est aussi le libre choix de mener une vie amoureuse, d'assumer une vie de famille ou encore d'avoir des enfants.

L'autonomie, c'est aussi le respect de l'intimité et de l'intégrité de la personne, son droit de ne pas voir son corps « manipulé » ou nié, même s'il ne répond pas aux « canons » physiques, imposés culturellement à un moment donné, d'ailleurs toujours éphémère, de l'histoire de l'humanité.

Les personnes handicapées ont droit à la liberté, à l'égalité.

L'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées peut, dans certaines situations, nécessiter une intervention en matière d'affectivité et de sexualité.

Cette intervention est évidemment délicate et complexe car ce domaine touche à l'intimité et à l'affectivité.

Les personnes valides ou handicapées ont les mêmes besoins mais une personne handicapée a parfois besoin d'aide pour réaliser ce qu'elle souhaite. Il nous faut aussi considérer qu'en fonction du type de handicap, la question de la vie affective et de la sexualité se pose de façon différente et amène à d'autres questionnements.

Ainsi au sein des services, le respect de la vie privée et de l'intimité des usagers se heurte parfois à la tension entre la liberté de choix individuelle et la vie en collectivité, avec les contraintes qu'elle comporte.

Pour les personnes porteuses d'un handicap mental, une question importante est celle de la contraception. Pour les parents et les institutions qui les accueillent ou hébergent il s'agit là d'un questionnement permanent, nous le savons.

Peut-on par exemple imposer une contraception parce que la personne est porteuse d'un handicap mental ?

Un autre sujet important est celui de l'éducation à la vie affective et sexuelle. En effet, que ce soit pour les jeunes porteurs d'un handicap sensoriel ou physique, ou ceux qui sont porteurs d'un handicap mental, il est nécessaire d'adapter la

présentation et le contenu des informations au type de handicap. Or il existe peu de professionnels ou de centres qui dispensent des animations à ce type de public. Il importe donc d'y réfléchir.

Pour les personnes porteuses de handicaps physiques plus lourds, c'est parfois une souffrance de ne pas avoir accès à une vie affective et sexuelle. Une réflexion est donc en cours sur les moyens de leur permettre de jouir de la vie affective et sexuelle la plus épanouie possible

Depuis juillet 2010, un groupe de travail a été mis en place au sein de la Commission Wallonne des personnes handicapées. Il est constitué de personnes en situation de handicap et d'autres intervenants disposant d'une expertise en la matière.

Ce groupe a balisé le sujet en attirant l'attention sur le fait qu'il s'agit d'abord de répondre concrètement aux besoins de la personne ; besoins qui ne sont pas nécessairement sexuels mais d'abord affectifs et sensuels : « ce n'est pas parce que l'on est en chaise, qu'il faut faire appel à un assistant sexuel » a relevé un participant. Dans cette optique, le groupe a abordé des thèmes qui relèvent plus de la sphère affective et émotionnelle et de la découverte de son corps que de la sexualité. Ensuite, le groupe a aussi ouvert le débat à l'assistance sexuelle.

L'argument principal avancé en faveur de l'assistance sexuelle est de donner l'accès à une vie affective et sexuelle aux

individus et, notamment, en faveur de ceux présentant des handicaps importants et de reconnaître l'autonomie et l'indépendance des personnes en situation de handicap ainsi que leur liberté de choix, comme l'indique la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Il ne s'agit pas seulement des personnes handicapées physiquement, mais cela concerne également les personnes handicapées mentalement.

Le fondement sur lequel repose l'assistance sexuelle est bien celle d'un *droit* à une vie affective et sexuelle.

Il me semble que cette assistance, ou cette forme d'accompagnement, doit, ou devrait, se réaliser dans un «cadre» bien spécifique et soigneusement balisé, en ne faisant pas l'impasse sur le débat éthique qui s'impose dans une démarche de cet ordre.

Devenir assistant sexuel ne s'improvise pas, cela demande une formation, avec toutes les exigences de loyauté, de discrétion et de professionnalisme qui s'imposent.

Au droit à la sexualité pour tous s'ajoute, ou s'oppose, en nécessaire contre-point, un refus strict de la marchandisation des rapports sexuels.

J'espère donc que le colloque de ce jour permettra de clarifier les débats dans une matière aussi intime et délicate, et, peut-être, de dégager des recommandations partagées par le plus

grand nombre, dans le respect de la personne en situation de handicap.

Je vous remercie en tout cas d'y travailler avec compétence et dynamisme, et serai particulièrement attentive aux conclusions de ce colloque.

Bon travail !

Eliane TILLIEUX